

Formation pro : bouger plus pour travailler plus ?

Présenté vendredi en Conseil des ministres, le projet de loi porté par Muriel Pénicaud veut poser les bases d'un «droit à la mobilité» censé combattre le chômage. Le texte manque toutefois de mesures afin d'atteindre les travailleurs précaires ou les moins qualifiés.

Contributeur du CEET : [Thomas Sigaud](#)

Dans son premier discours de candidat à la présidentielle, Emmanuel Macron assurait vouloir créer «un véritable droit à la mobilité professionnelle», «un droit qui reconnaît à tous les travailleurs la possibilité de choisir, d'être couvert contre tous les risques, d'être protégé si demain il y a un accident dans [leur] secteur d'activité». Un an et demi plus tard, sa concrétisation a eu lieu, vendredi en Conseil des ministres : le projet de loi sur la formation et l'assurance chômage, ambitieusement baptisé «pour la liberté de choisir son avenir professionnel».

L'idée sous-jacente ? Pour combattre le chômage, les actifs doivent pouvoir facilement passer d'un métier à l'autre, au gré des aléas, et saisir les emplois disponibles où ils se trouvent.

[...]

✚ [Lire l'article sur le site de Libération](#)



27 avril 2018

<https://ceet.cnam.fr/le-ceet/medias/formation-pro-bouger-plus-pour-travailler-plus--996630.kjsp?RH=1507626485692>